

DELIBERATION (2020-24) DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Désignation d'un délégué élu et d'un délégué du personnel au CNAS

L'an deux mille vingt, le huit juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de convocation : 4 juin 2020

Présents : MM. MMES : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Sébastien SIRIEIX, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Sébastien GARREAU, Jean-Marie BILLY, Antoine MARCHAND, Pascal BERTRAND, Michel MARTINIANI, Marie-Aimée GUILMAN, Claire JEAN.

Secrétaire de séance : M. Alain LAGRU

Monsieur le Maire expose :

Le CNAS (Comité National d'Action Sociale) est au service des personnels territoriaux. Il propose des prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales des personnels des Collectivités Territoriales et des salariés des établissements publics.

Monsieur le Maire explique qu'il convient de désigner un délégué des élus et un délégué des agents au sein de cette instance.

Elle propose de la Commune au sein du CNAS soit représentée comme suit :

- Délégué élu : Alain LAGRU
- Déléguée agent : Corinne BRUHAT

Le Conseil Municipal, après vote :

- Désigne Alain LAGRU comme délégué élu de la Commune au sein du CNAS :
- Désigne Corinne BRUHAT comme déléguée des agents de la Commune au sein du CNAS :

Et charge Monsieur le Maire d'accomplir à cet effet toutes formalités nécessaires.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 9 juin 2020.

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche Noire, 9 juin 2020.

Le Maire, Pascal BRUHAT.